

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2020 N°1042

TRACFIN identifie les principaux risques de fraudes et de blanchiment de capitaux liés à la pandémie COVID-19.

Face à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19 et des risques LBC-FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) qu'elle génère, TRACFIN se mobilise pour accompagner les professionnels assujettis au dispositif LCB/FT et met à leur disposition une analyse des signalements reçus et des principaux risques de fraude et de blanchiment des capitaux correspondants. Ce document doit permettre aux professionnels de renforcer leur vigilance sur les risques spécifiques liés à la pandémie et de préciser les critères d'alerte à mettre en place dans leur cartographie des risques.

Depuis le début du mois de mars 2020, TRACFIN a en effet traité une centaine de déclarations de soupçon et externalisé une vingtaine de dossiers à ses partenaires (autorité judiciaire et autres administrations) liés directement ou indirectement à la crise de la COVID-19.

Deux principaux constats ressortent de l'analyse de ces informations :

- la pandémie a créé les conditions propices au développement d'escroqueries spécifiques au commerce de matériels sanitaires fictif ou non conforme ;
- la multiplication des commandes de matériels médicaux créent de nouvelles opportunités pour adapter des escroqueries communément rencontrées telles que les faux ordres de virement et le détournement de dispositifs étatiques mis en place en réponse à la crise.

En conséquence, TRACFIN appelle ses assujettis à accroitre leur vigilance à tous les stades de la vie d'une entreprise et notamment à sa création, en cas de difficulté et à sa liquidation.

Tracfin est une structure opérationnelle, destinataire unique et exclusif des déclarations de soupçon susceptibles de concerner le blanchiment du produit d'infractions passibles de plus d'un an d'emprisonnement, les fraudes aux finances publiques ou le financement du terrorisme. Ces déclarations émanent aujourd'hui de plus de 40 professions assujetties au dispositif de lutte antiblanchiment, soit près de 200 000 professionnels sur le territoire national. A partir de ces déclarations de soupçons, d'informations reçues par ses homologues étrangers, d'autres administrations de l'Etat, ou encore des autorités de contrôle des professionnels assujettis, TRACFIN a pour mission de recueillir, d'analyser, d'enrichir et d'exploiter tout renseignement propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération financière.

Document téléchargeable sur : www.economie.gouv.fr/tracfin

Cabinet de Gérald Darmanin 01 53 18 45 06 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Contact presse TRACFIN gaelle.lor@finances.gouv.fr